

DEPARTEMENT
DES
DEUX-SEVRES



VILLE DE NIORT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 26 JUIN 2018

Conseillers en exercice : 45

Votants : 42

Convocation du Conseil Municipal :
le 20/06/2018

Affichage du Compte-Rendu Sommaire
et affichage intégral :
le 03/07/2018

Délibération n° D-2018-247

**Accord cadre gestion de la fourrière automobiles - Avenant n°1
- Approbation de l'avenant**

Président :

MONSIEUR JÉRÔME BALOGE

Présents :

Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Marc THEBAULT, Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Alain BAUDIN, Monsieur Alain GRIPPON, Madame Jacqueline LEFEBVRE, Monsieur Michel PAILLEY, Madame Anne-Lydie HOLTZ, Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Madame Jeanine BARBOTIN, Monsieur Dominique SIX, Madame Elisabeth BEAUVAIS, Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Madame Catherine REYSSAT, Monsieur Dominique DESQUINS, Madame Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, Monsieur Eric PERSAIS, Madame Yvonne VACKER, Monsieur Elmano MARTINS, Monsieur Guillaume JUIN, Madame Christine HYPEAU, Madame Carole BRUNETEAU, Monsieur Florent SIMMONET, Madame Valérie BELY-VOLLAND, Madame Yamina BOUDAHMANI, Monsieur Romain DUPEYROU, Madame Josiane METAYER, Monsieur Pascal DUFORESTEL, Madame Elodie TRUONG, Monsieur Jacques TAPIN, Madame Nathalie SEGUIN, Monsieur Jean-Romée CHARBONNEAU.

Secrétaire de séance : Romain DUPEYROU

Excusés ayant donné pouvoir :

Madame Christelle CHASSAGNE, ayant donné pouvoir à Madame Christine HYPEAU, Madame Dominique JEUFFRAULT, ayant donné pouvoir à Monsieur Florent SIMMONET, Monsieur Luc DELAGARDE, ayant donné pouvoir à Madame Jeanine BARBOTIN, Madame Sylvette RIMBAUD, ayant donné pouvoir à Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Madame Agnès JARRY, ayant donné pouvoir à Madame Jacqueline LEFEBVRE, Monsieur Fabrice DESCAMPS, ayant donné pouvoir à Madame Rose-Marie NIETO, Madame Marie-Chantal GARENNE, ayant donné pouvoir à Monsieur Dominique DESQUINS, Monsieur Simon LAPLACE, ayant donné pouvoir à Monsieur Marc THEBAULT, Madame Fatima PEREIRA, ayant donné pouvoir à Monsieur Alain BAUDIN, Monsieur Nicolas ROBIN, ayant donné pouvoir à Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE

Excusés :

Monsieur Alain PIVETEAU, Madame Isabelle GODEAU, Madame Monique JOHNSON.

Direction de la Commande Publique et Logistique

**Accord cadre gestion de la fourrière automobiles -
Avenant n°1 - Approbation de l'avenant**

Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

La Ville de Niort a décidé de confier à un prestataire spécialisé une partie de la gestion de sa fourrière municipale à savoir l'enlèvement et le gardiennage des véhicules.

Pour ce faire un accord cadre à bons de commande a été attribué à la société Saint Christophe Automobiles à compter du 1er janvier 2017 et jusqu'au 31 décembre 2020.

L'accord cadre est prévu pour une durée ferme de 4 ans et le marché fixe des montants minimums et maximums annuels de 40 000 et 75 000 € TTC.

Afin de mettre en cohérence l'expression des seuils avec la durée de l'accord cadre, et d'accompagner l'augmentation de l'activité fourrière municipale, il est proposé de passer un avenant précisant que le contrat est conclu pour une durée de 4 ans avec un minimum de 160 000 € et un maximum de 300 000 € TTC pour la durée de l'accord-cadre.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver l'avenant n°1 à l'accord cadre gestion de la fourrière municipale ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à le signer.

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour :	42
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	3

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGE
L'Adjoint délégué

Signé

Lucien-Jean LAHOUSSE



Accord-cadre n° 165165B033 notifié le 16/12/2016

GESTION DE LA FOURRIERE AUTOMOBILE

Avenant n° 1

Entre :

la Ville de Niort, personne publique, représentée par son Maire, Jérôme BALOGE, agissant en vertu de la délibération du Conseil Municipal en date du 26 juin 2018,

d'une part,

Et :

SAINT CHRISTOPHE AUTOMOBILES
214 Avenue de Paris
79000 NIORT

représentée par agissant en qualité de

d'autre part,

Il est rappelé ce qui suit :

L'accord-cadre à bons de commande « Gestion de la fourrière automobile » a été notifié au titulaire SAINT CHRISTOPHE AUTOMOBILES le 16/12/2016, pour une durée de 4 ans à compter du 1^{er} janvier 2017.

Le Cahier des Clauses Administratives Particulières prévoit dans son article 1.2.2 : « Le présent accord-cadre fixe les montants minimum et maximum annuels suivants :

Montant minimum annuel	Montant maximum annuel
40 000 euros TTC	75 000 € TTC

En 2017, l'activité de la fourrière municipale a fait l'objet d'une augmentation conséquente.

L'objet de cet avenant est de mettre en cohérence l'expression des minimum et maximum avec la durée du marché.

Il a été convenu ce qui suit :

Article 1 : Montants minimum et maximum

L'article 1.2.2 du Cahier des Clauses Administratives Particulières indiquant les montants minimum et maximum de l'accord-cadre est ainsi modifiée comme suit :

« Le présent accord-cadre fixe les montants minimum et maximum suivants : »

Montant minimum sur 4 ans	Montant maximum sur 4 ans
160 000 euros TTC	300 000 € TTC

Article 2 : Durée de l'accord-cadre

La durée de l'accord-cadre demeure inchangée, soit une durée de 4 ans.

Article 3 : Caractère exécutoire

Les dispositions du présent avenant seront exécutoires à compter de sa date de notification.

Les autres dispositions de l'accord-cadre restent inchangées.

Fait en un exemplaire original

Fait à Le Le titulaire (cachet, signature)	Fait à Niort Le Le Pouvoir Adjudicateur
---	---